

Rapport annuel de mise en œuvre FEADER 2015

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Rappel

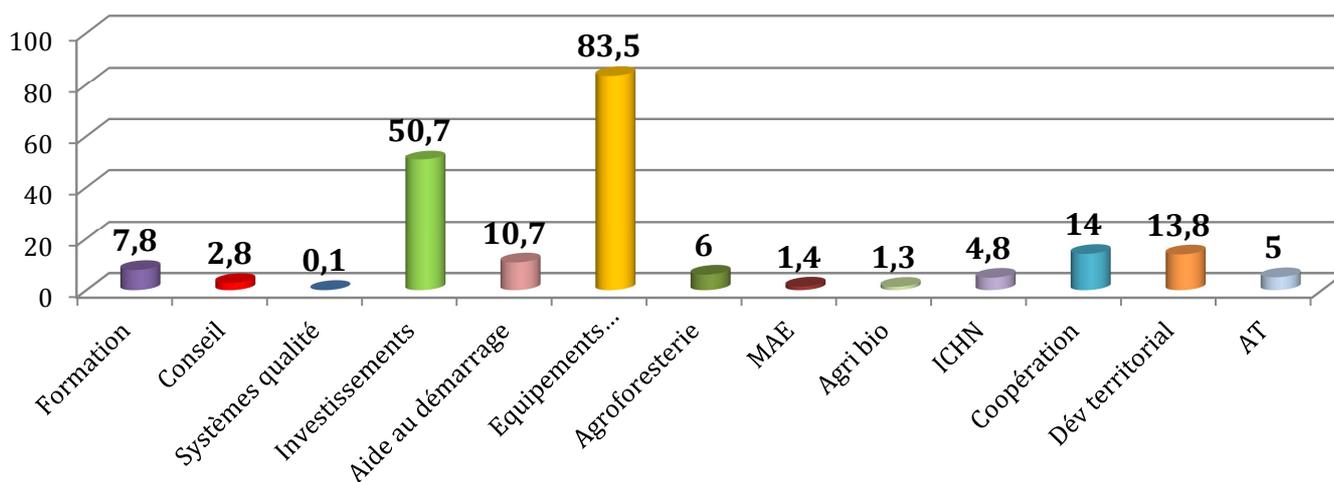
En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Etat d'avancement de la programmation au 31 décembre 2015

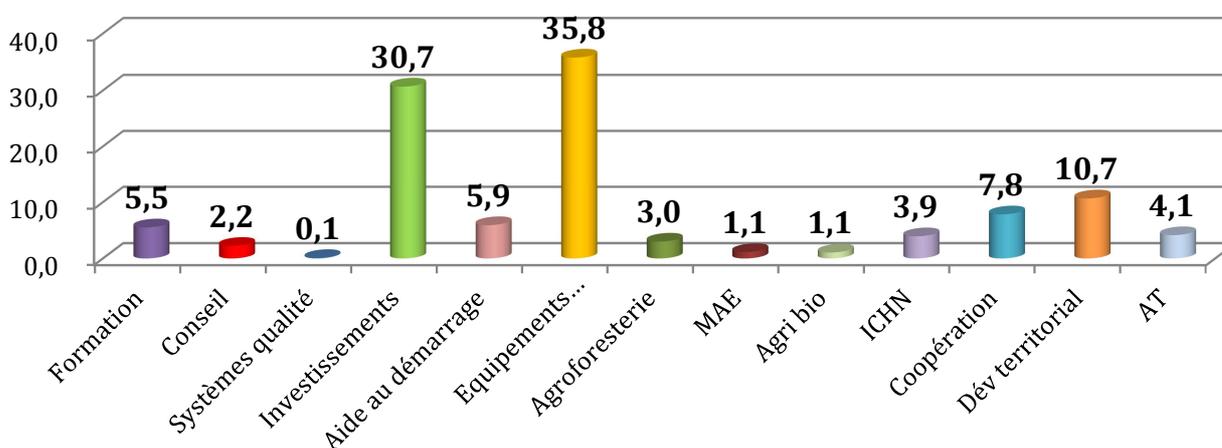
La maquette du PDR FEADER Guyane s'élève à 112M€. Au 31 décembre 2015, elle a été programmée à hauteur de 320 500€, dont 272 425€ de FEADER (Mesure 6).

N'ayant fait l'objet que d'une faible programmation, nous pouvons néanmoins rappeler la répartition de la maquette par mesure, telle qu'elle a été validée dans le PDRG :

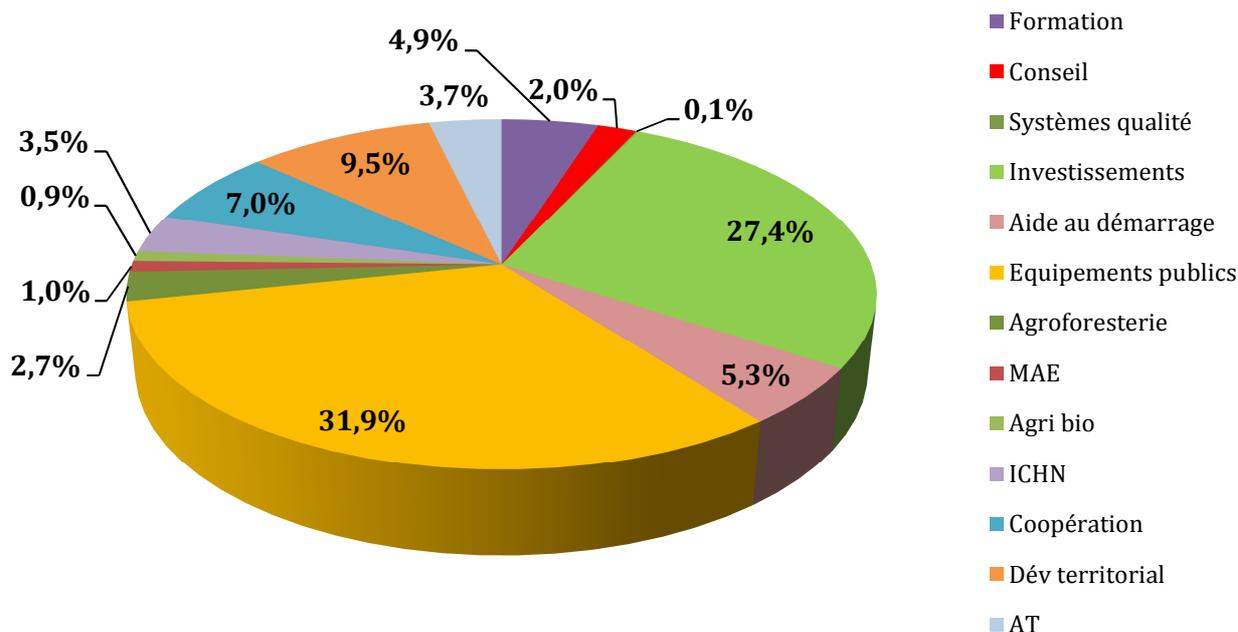
Répartition des financements de la maquette FEADER en M€ (en coût CT)



Répartition des financements de la maquette FEADER en M€ (en coût UE)



Répartition des financements de la maquette FEADER (en coût UE)



Le PDRG a été approuvé le 24 novembre 2015. Aussi, la mise en place des outils et la programmation ont débuté tardivement en 2015.

Détail des mesures

• Mesure 1

Trois appels à projets ont été lancés en décembre 2015 dans le cadre de la mesure 1 « Transfert de connaissances et actions d'information » pour lesquels des enveloppes ont été réservées lors du Comité de Programmation Europe de décembre 2015 :

- AAP « Formation professionnelle spécifique agricole (TO 111) – enveloppe : 140 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles » (TO 121) – enveloppe : 350 000€
- AAP « Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles », (TO 122) – enveloppe : 540 000€

20 dossiers ont été reçus, pour un montant total de 1 217 253 €.

• Les mesures 2 et 3 n'ont pas encore été initiées.

- **Mesure 4**

La mesure 4 n'a pas pu être ouverte avant la fin 2015, mais elle le sera en priorité en 2016, afin de soutenir les investissements en faveur de la modernisation des exploitations agricoles notamment.

En effet, même si cette mesure n'est pas encore ouverte, il n'en demeure pas moins que 39 dossiers ont été reçus pour un coût global de 12M€.

- **Mesure 6**

Sept Dotations Jeunes Agriculteurs ont pu être engagées en décembre 2015, pour un montant total de 320 500€, dont 272 425€ de FEADER.

- **Mesure 7**

La mesure 7 n'a pas encore fait l'objet de programmation au 31/12/2015, cependant 15 dossiers ont été reçus, pour un montant global de 15 752 604 €.

TO	Intitulés des sous mesures 7	Nombre de dossiers reçus	Montant total des dossiers reçus
711	Plans et schémas de développement des zones rurales	1	120 000,00 €
721	Adduction en eau potable en zone rurale	2	749 000,00 €
722	Assainissement en zone rurale	3	3 254 000,00 €
723	Voiries rurales	3	7 107 434,45 €
724	Electrification en zone rurale	6	4 522 170,02 €
725	Gestion des déchets en zone rurale	0	0,00 €
726	Centres IOC social et médico-social (Camopi + Grand Santi) + PMI (Awala)	0	0,00 €
Total		15	15 752 604,47 €

- **Mesure 8**

Cette mesure n'a pas encore été initiée. Néanmoins, le guichet a tout de même reçu un dossier sur la sous mesure 8.6.1 en 2015, d'un montant de 580 000,00 €.

- **Mesure 10, 11 et 13**

La campagne PAC 2015 a eu lieu entre le 15 avril et le 15 mai.

Aucune mesure agro environnementale (MAE) n'a été contractualisée dans le cadre de la programmation 2014-2020. Elles ont été programmées sur le PDRG 2007-2013 dans le cadre du volet 1 de la transition.

La mesure ICHN 2015 (M13), compte tenu des retards dans l'instrumentation des outils ISIS, n'a pas pu être engagée et payée en 2015. Elle sera donc payée en 2016, parallèlement à la campagne 2016.

- **Mesure 16**

Un appel à projet sur le TO 16.2.1 est en cours de préparation. Il vise à soutenir le « Réseau Innovation Transfert Agricole » RITA sur la période 2017-2018 et est lancé au 1^{er} trimestre 2016, en vue d'une programmation des premiers dossiers au 2nd semestre 2016. Cependant en 2015, le guichet a également reçu deux dossiers sur la 16.8.1, pour un montant total de 983 500,00 €.

- **Mesure 19 (Leader)**

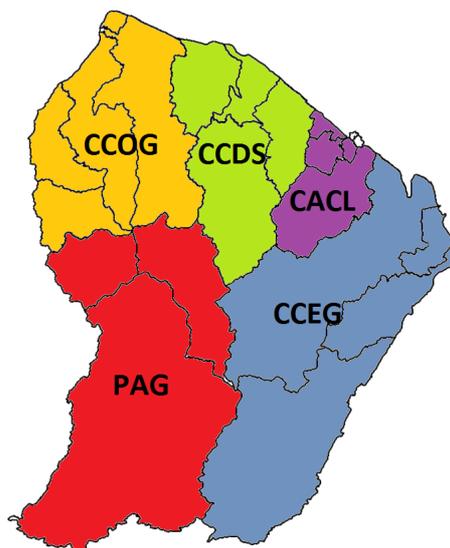
En décembre 2014, la Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin d'identifier les structures porteuses, intéressées par une candidature au programme LEADER 2014-2020.

Cinq établissements publics se sont portés candidats sur les cinq territoires :

- La Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) ;
- La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) ;
- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) ;
- La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) ;
- Le Parc Amazonien de Guyane (PAG).

La nouvelle programmation compte un territoire supplémentaire avec le GAL du Centre. Ceci permet désormais aux porteurs de projets des communes de Matoury, Macouria, et Montsinery d'être éligibles sur le programme LEADER. Le territoire du GAL Sud a été modifié, la Commune de Camopi ayant fait le choix d'être rattachée au territoire de l'Est.

Sur les cinq candidats, trois structures porteuses sont nouvelles par rapport à la programmation 2007-2013.



5 territoires LEADER

La maquette LEADER s'élève à 10,67M€.

Sélection des candidatures LEADER : Calendrier général

- 30/12/2014 : Lancement de l'Appel à Manifestation d'intérêt
- 16/07/2015 : Appel à Projets LEADER : point de départ pour l'élaboration des SDL (Stratégies de Développement Local);
- 29/10/2015 : le premier séminaire Leader 2014-2020 a été organisé ;
- 30/11/2015 : premier dépôt des candidatures (fixée dans AAP) ;
- 29/02/2016 : dépôt des candidatures finalisées (fixée dans AAP).
- 31/12/2017 : Date limite pour le conventionnement des candidats (création des groupes d'actions locales)

Objectif pour 2016 : Conventionner avec les 5 territoires avant fin 2016.

Demandes d'aide reçues :

En 2015, 5 dossiers ont été réceptionnés au guichet, pour un montant total de 294 139,12 €.

- **Mesure 20 : Assistance technique**

Dans le cadre de l'assistance technique, deux dossiers portés par la DAAF liés à la mise en œuvre du PDR ont été déposés et sont en cours d'instruction.

Une demande de subvention AT FEADER relative à la masse salariale et aux frais de fonctionnement sera montée en septembre après que les procédures FEADER soient validées et que l'outil OSIRIS sera mis en fonction.

Organisation pour la mise en œuvre

L'année 2015 a principalement été consacrée à la validation du PDRG, qui a eu lieu novembre 2015.

En parallèle, la Région Guyane a travaillé à l'élaboration des outils nécessaires à la mise en œuvre du PDRG :

- **Elaboration des conventions tripartite AG/OP/DAAF et à la convention/délégation/ financière**

La Convention tripartite signée en mai 2015 entre la CTG, ASP et la DAAF définit le rôle de chacun des partenaires dans la mise en œuvre du programme. Cette convention définit notamment les mesures pour lesquelles la DAAF et la CTG sont Service Instructeur.

La répartition sectorielle se définit entre ces deux organismes de la manière suivante :

Guichet CENTRAL : CTG	Guichet ANNEXE : DAAF
Formation	Agriculture
Equipements publics	Foncier
LEADER	Forêt

Par mesure, la répartition entre les deux guichets est la suivante :

Guichets	Agriculture - 41,5M€	Forêt-Bois - 19,5M€	Equipements publics – 35,77M€	Développement territorial - 10,67M€
Guichet CENTRAL : CTG	Mesure 1 : formation	Mesure 1 : formation	Mesure 7 : eau potable, assainissement, électrification, voirie,	Mesure 19 : LEADER : stratégie, opérations, coopération, animation

			déchets, équipements médico-sociaux	
Guichet ANNEXE : DAAF	Mesure 2 : conseil	Mesure 2 : conseil		
	Mesure 3 : systèmes qualité	Mesure 4 : pistes forestières		
	Mesure 4 : investissements			
	Mesure 6 : aide au démarrage			
	Mesure 8 : agroforesterie			
	Mesure 10 : MAE			
	Mesure 11 : agriculture bio			
	Mesure 13 : ICHN			
Mesure 16 : coopération				

La DAAF instruit les mesures agricoles et forêt/bois (*sauf mesure 1 formation*). Le PAE instruit les mesures Formation, Equipement publics, LEADER

La convention de délégation des tâches signée en novembre 2015 entre la CTG et la DAAF définit les missions déléguées à la DAAF en tant que service instructeur.

- **Elaboration de grilles de sélection**

L'élaboration des grilles de sélection a été initiée dès le mois de novembre 2015 sur le TO 611 afin de programmer les 1eres DJA et sur les 3 TO de la mesure 1 afin de lancer les appels à projets.

- **Instrumentation**

La Guyane, comme les autres Régions de France, rencontre des difficultés dans la mise en place des outils nécessaires à l'instruction et au paiement des dossiers.

En 2015, une seule mesure a pu partiellement être ouverte sur l'outil OSIRIS afin de programmer et engager les DJA.

Il est à craindre un très fort retard dans la mise en place des outils en 2016, qui risque de retarder d'autant la programmation, l'engagement et le paiement des dossiers.

Bilan des évaluations mises en œuvre

Mise à part l'élaboration du premier Rapport Annuel de Mise en œuvre, à transmettre avant le 31 juin 2016, la plan d'évaluation relatif au FEADER n'identifiait pas de travaux d'évaluation à mener en ce début de programmation (2014 à 2016).

Aucune évaluation n'a donc été réalisée en 2014 ni 2015, sur cette nouvelle programmation.

Toutefois, pour 2007-2013, une évaluation ex post, pilotée par l'AG (DAAF), est actuellement en cours sur le PDRG1. Celle-ci a débuté en mars 2016 et l'ensemble des résultats seront disponibles fin 2016.

Elle identifie des problématiques visant à observer les effets d'une mesure, d'un axe et du programme quant aux objectifs prévus par ceux-ci. L'étude a une approche territoriale, et permet notamment sur la carte ci-dessous de localiser la répartition des financements par mesure accordés sur la programmation précédente.

Les conclusions de cette évaluation permettront à la nouvelle AG de :

- identifier les mesures qui ont atteint leurs objectifs ;
- connaître les limites de certaines d'entre elles ;
- ne pas réitérer les mêmes erreurs sur la nouvelle programmation.